

Séance du 24 juin 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle à la commune de Fontenay-aux-Roses pour la rénovation des infrastructures du tir à l'arc

Rapporteur : Philippe Tastes

La Compagnie d'arc de Sceaux/Fontenay-aux-Roses, créée en 1983, dispose d'infrastructures (chalet, pas de tir...) pour la pratique de ses activités, construites par la ville de Fontenay-aux-Roses sur la coulée verte, rue Jean-Noël Plenard à Fontenay-aux-Roses.

La ville de Sceaux, quant à elle, met à disposition gratuite de l'association le gymnase du Centre plusieurs fois par semaine pour compléter ses entraînements et verse également une subvention annuelle de fonctionnement (900 € en 2015).

La Compagnie d'arc est une association active sur la Ville qui participe aux événements organisés pour les Scéens (fête du sport,...) et cherche à développer des partenariats avec les établissements scolaires. Elle a par ailleurs obtenu le renouvellement du label bronze décerné par la Fédération française de tir à l'arc valorisant l'organisation du club et les services proposés aux adhérents.

Les infrastructures situées sur la coulée verte sont actuellement vétustes et demandent une rénovation : aménagements extérieurs, réfection du pas de tir et reconstruction du chalet pour un montant de travaux estimé à 47 000 € HT. La ville de Fontenay-aux-Roses sollicite la ville de Sceaux pour une contribution financière.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la ville de Fontenay-aux-Roses pour la rénovation des infrastructures situées sur la Coulée verte.